

Service d'Aide

à

la Vie Etudiante

Pôle Handicap

- Présentation générale
- Accompagnement pédagogique
- Aménagements des examens
- Sensibilisation aux Handicaps
- Accessibilité des locaux

Présentation Générale

Le **Pôle Handicap** du **Service d'Aide à la Vie Etudiante (SAVE)** accueille et accompagne **tous les étudiants**, inscrits dans l'une des composantes de l'Université de Rennes 1, confrontés à une situation de handicap telle que définie selon la **loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances**.

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

En collaboration avec tous les partenaires en interne formant une équipe plurielle (médecin référent MDPH du SIMPPS, équipes pédagogiques, scolarité,...) et éventuellement en externe (associations, spécialistes en LSF et en LPC,...), le Pôle Handicap **recherche les compensations pédagogiques et pour les examens les mieux adaptées** à la situation personnelle de l'étudiant.

L'autorité administrative notifiée à l'étudiant la décision d'aménagement.

Le Pôle Handicap **accompagne** l'étudiant tout au long de son cursus et **organise** la mise en place des aménagements. Il n'est pas centre d'examen.

Les Actions

• AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES

Pour aider les étudiants à suivre leurs cours, le Pôle Handicap propose plusieurs mesures :

- prises de notes
- photocopies de cours
- soutiens pédagogiques
- documents adaptés...

• AMENAGEMENTS DES EXAMENS TERMINAUX ET CONTROLES CONTINUS

Pour passer leurs examens dans des conditions équitables, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier, après visite médicale auprès d'un médecin d'un SIMPPS, d'aménagements spécifiques :

- temps majoré,
- assistance d'un secrétaire d'examen,
- composition en salle individuelle en cas d'assistance d'un secrétaire d'examen et/ou en cas d'utilisation de matériel adapté,
- mesures adaptées aux situations particulières : adaptation en braille, agrandissements des sujets pour les déficients visuels...

• SENSIBILISATION AUX HANDICAPS

En interne, le Pôle Handicap propose des journées de sensibilisation (journée sportive universitaire, d'insertion professionnelle...)

En externe, il représente l'Université de Rennes 1 dans différentes manifestations sur ce sujet.

• ACCESSIBILITE DES LOCAUX

Le Pôle Handicap propose des travaux d'aménagements des bâtiments aux services techniques en cas de défaut d'accessibilité.

Dans l'attente de la réalisation complète, il met en œuvre des solutions temporaires.

Contact avec le pôle handicap

• OU S'ADRESSER ?

Pôle Handicap

Campus de Beaulieu

Bâtiment 21

263 avenue du Général Leclerc

CS 74 205

35 042 Rennes cedex

Tél : 02 23 23 55 61

Tél : 02 23 23 55 60

Fax: 02 23 23 55 59

save-handicap@univ-rennes1.fr

Site : <http://handicap.univ-rennes1.fr>

Le personnel affecté au Pôle Handicap est tenu à des règles strictes de réserve et de confidentialité.